



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 27 mai 2019

Aire commune du salon 300

18 h 30 à 21h30

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Lamoureux, Chantale	Parent
2-	Hubert, Stéphane	Parent
3-	Robert, Josée	Parent
4-	Paredes, Raul	Parent-président
5-	Laprise, René	Parent
6-	Beauchamp, Martin	Enseignant
8-	Routhier-T., Charles	Enseignant
8-	St-Jacques Gale, Vanessa	Enseignante
9-	Legault, Isabelle	Enseignante
10-	Duguay, Marc-André	Enseignant
11-	Mendieta S., Diego De Jesus	Élève
12-	Larocque, Rachel	Membre de la communauté

Sont absents :

13-	Desjardins, Josée	Parent
14-	Vandengerghe-D., Audrey	Parent
15-	Saha, Boyaka Hannah Georgette	Élève
16-	Desrosiers, Monia	Soutien
17-	de la Chevrotière, Sylvie	Professionnel

Sont également présents à la table du conseil :

Couture, Gilbert Commissaire

Lafortune, Serge Commissaire

Larcher, Michelle Direction-adjointe

Martel, Karine Gestionnaire administratif d'établissement

Ménard, Pierre Directeur

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ouverture de la séance : 18 h 40

1-

Présence et quorum

Monsieur Raul Paredes, président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Ouverture de la séance à 18 h 40.

2-

Question du public et mots des commissaires

- Madame Chantale Lamoureux : Nous avons approuvé les changements pour les cadres scolaires pour l'année prochaine. Nous avons parlé des agrandissements pour les maternelles 4 ans dans les écoles primaires.
- M. Lafortune : Quelques discussions sur les futures écoles primaires et secondaires à construire. Pour Mont-Bleu, il y a eu une demande du conseil commissaire afin de prendre position sur la rénovation de l'école secondaire Mont-Bleu plutôt que de raser et de reconstruire. Depuis novembre, plusieurs discussions sont en cours et trois délégations se sont déplacées depuis le mars, mais le Ministère n'est pas encore prêt à prendre une décision. Sachant que seul le réseau d'aqueduc est satisfaisant, des rénovations majeures d'environ deux ans sont envisagés. Devant ce constat, si les élèves et les enseignantes et enseignants de Mont-Bleu sont condamnés à y vivre pour un bon moment, le conseil du commissaire a insisté sur la mise en œuvre de certains chantiers, mais plusieurs commissaires sont partagés sur l'importance de ces chantiers.
- M. Couture : Une pétition circule présentement pour ralentir la construction de l'école 041 du Plateau pour qu'un projet d'agrandissement qui permettrait à tous les élèves du Plateau d'y aller. La direction générale ne voit pas ce projet d'un bon œil, car la nouvelle capacité de l'école 041 laisserait l'école secondaire Mont-Bleu à moitié vide. Par ailleurs, d'avoir deux écoles secondaires de 800 élèves, nous amènent à refuser les projets particuliers, car si on place 100 élèves en projet particulier, cela laisse 700 élèves dans un tronc commun et d'y avoir de très petits groupes.
 - M. Duguay : Est-ce que l'attente présente est liée au projet de loi sur les commissions scolaires du Ministère ?
 - Mme Lamoureux : Non.

3-

Adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ménard, directeur et monsieur Raul Paredes ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 27 mai 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantale Lamoureux et appuyée par Stéphane Hubert, il est résolu à 19h45 :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 27 mai 2019;

En y apportant les modifications suivantes;

- 9a) Suivi sondage des élèves

046 - CÉ
20190527-01

4-

Adoption du procès-verbal d'une séance ordinaire

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2019 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Josée Robert et appuyée par Stéphane Hubert, il est résolu à 19h50 :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire 25 mars 2019;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2019 du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu;

- Tel que modifié.

046 - CÉ 20190527-01

5-

Suivis au procès-verbal

M. Beauchamp : Dans la liste des travaux à faire, il y avait la buvette. Nous sommes contents de voir qu'elle a été posée, cependant ils ont dû percer trois trous différents alors que nous sommes toujours en train de nous faire dire que des travaux seront impossibles parce que l'immeuble est patrimonial.

M. Karine Martel : Les caractéristiques patrimoniales du bâtiment ne sont pas générales. Dans certaines pièces, certaines poutres le sont, mais pas nécessairement le mur en dessous.

M. Ménard : Il est impossible pour nous de faire des demandes directement au fédéral, nous devons toujours passer par les ressources matérielles de la commission scolaire.

M. Duguay : Nous avons créé une liste récemment et sur celle-ci nous avons aussi spécifié quand ces travaux ont été demandés. Dire que certains travaux traînent en longueur semblent être un euphémisme. Certains travaux devaient être fait en mars, alors qu'ils devaient l'être pendant les fêtes, alors qu'ils devaient être faits avant le déménagement.

M. Ménard : Pour la liste, nous pensions vous la présenter et de vous faire les suivis lors du prochain CÉ du 11 juin pour prendre le temps de le faire comme il le faut. Pour le sort de l'école Mont-Bleu, la direction-générale a envoyé une lettre au ministre soulignant très clairement les demandes de l'équipe-école. Même au niveau provincial, nous avons plusieurs appuis dans la région pour nous aider à accélérer cette décision. Pour les mobiles, de la machinerie lourde était prête à venir cette semaine, mais nous devons s'assurer que les élèves de l'école ne courent pas de danger. Pour les plateaux d'éducation physique, des réflexions sont en cours pour bonifier des accès à des parcs autour de l'école pour mieux outiller les enseignantes et enseignants d'éducation physique.

M. Lafortune : Au niveau du suivi, une recommandation avait été déposée par l'équipe-matière des arts de l'école afin d'obtenir un statut particulier afin d'alléger les groupes d'options.

M. Ménard : Nous avons eu un refus pour cette demande, mais l'école fera son possible dans la programmation.

6-

Correspondance

✓ Aucune correspondance

7-

Travaux du conseil

7 a) Projet éducatif

M. Ménard : Des travaux colossaux ont été réalisés lors du dernier mois afin de compléter le projet éducatif de l'école. Les événements vécus cette année ont ralenti, mais fortement prouvé la nécessité d'un tel document. Pour les orientations, l'un de nos plus gros objectifs est la réduction à 5 % le nombre d'élèves qui ont accumulé 36 périodes d'ici 2022. Le 2^e, c'est d'améliorer le taux de réussite de lecture en 5^e secondaire, en travaillant en amont. Même si nous avons seulement l'objectif en 5^e secondaire, des indicateurs ont été prévus pour chacun des niveaux afin d'accompagner ces élèves à chaque année. C'est aussi la même chose pour l'objectif au niveau des mathématiques. Nous avons aussi un enjeu majeur par rapport au climat propice aux apprentissages. Nous visons donc d'améliorer le sentiment de sécurité des élèves. Nous basons nos indicateurs sur les incidents VIR et l'enquête SÉVI. Nous envisageons une chute du sentiment de sécurité dû aux nouveaux lieux physiques de l'école.

M. Lafortune : Quels critères un événement doit-il posséder afin que dans une communauté de 1500 âmes, si peu d'événement soit rapporté ?

M. Hubert : Quel est l'encadrement qui est mis pour que les personnes en place rapporte les événements ?

M. Ménard : Des critères ont été faits par les comités VIR de la commission scolaire et de l'école afin d'avoir des mesures fiables. C'est clair qu'un travail doit être fait pour améliorer la recension des événements et il sera fait.

M. Beauchamp : Un travail doit être fait certainement. Parce que de mon côté, je peux facilement répertorier plus de 10 événements dans ma classe seulement.

M. Ménard : L'utilisation des critères VIR est important, car nous avons remarqué que certaines écoles pouvaient être considérées comme étant très violentes alors que d'autres avec des définitions plus souples, faisaient que moins d'événements étaient répertoriés. Des critères uniformes pour toutes les écoles permettent d'être évalués de façon uniforme. Le prochain objectif parle de la participation aux activités de l'école. Nous savons que le taux de participation aide beaucoup au sentiment d'appartenance de l'école et ainsi permet de réduire le taux de décrochage. Une enveloppe substantielle nous permettra bientôt de développer des activités parascolaires et ainsi nous aider dans ce développement.

Mme. Larocque : Je fais partie de ceux qui accompagnaient les élèves à la natation et je veux leur lever mon chapeau, parce que malgré les conditions, ces deux élèves ont pu profiter de leur sport quand même.

M. Ménard : Tellement que nous avons remporté la bannière de l'école en faisant le plus pour promouvoir le sport au RSEQ.

M. Tremblay-Routhier : M. Ménard, vous avez tellement fait un beau travail de consultation à chacune des étapes, je trouve vraiment dommage que nous ne puissions pas l'adopter un peu plus tard. Je suis parfaitement au courant que ce n'est pas de votre faute, mais je trouve ça « plate » qu'à la toute fin, le personnel ne soit pas consulté avant l'adoption finale.

M. Ménard : Je comprends, mais je crois que cette discussion doit être faite au niveau des moyens.

046 - CÉ
20190527-03

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Chantale Lamoureux et appuyée par Monsieur René Laprise, il est résolu à l'unanimité, l'adoption du projet éducatif 2018-2022 de l'école secondaire Mont-Bleu.

7 b) Budget

Présentation du budget par M. Pierre Ménard.

M. Laprise : Les sorties scolaires, on pouvait y voir 40 000 \$ l'an passé, mais plus rien cette année. Est-ce cela la problématique liée aux frais exigés aux parents ?

M. Ménard : Les règles sont très strictes au niveau provincial. La proximité avec Ottawa nous nuit beaucoup parce que nous ne pouvons pas aller de l'autre côté du pont.

046 - CÉ
20190527-04

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit, sur la recommandation de du directeur de l'établissement, adopter le budget annuel de l'établissement, et le soumettre à l'approbation de la commission scolaire conformément à la *Loi sur l'instruction publique (article 95)*;

CONSIDÉRANT les ressources allouées à l'établissement par la Commission scolaire en vertu du cadre budgétaire;

CONSIDÉRANT les autres sources de revenus;

CONSIDÉRANT que ce budget est équilibré;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Ménard, directeur de l'établissement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des politiques, des règlements et des procédures de la Commission scolaire, il est possible que des ajustements positifs ou négatifs soient effectués en cours d'année;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphane Hubert et appuyée par Chantale Lamoureux, il est résolu à 20h20.

D'ADOPTER le budget des dépenses de l'établissement totalisant \$ 1 173 187 et soit soumis à la Commission scolaire pour son approbation.

CONSTATANT que les points de l'ordre du jour ne sont pas épuisés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Raul Paredes et appuyée par Stéphane Hubert, il est résolu à 20h38,

DE PROLONGER la séance jusqu'à 21h15.

7 c) Approuver la programmation d'activités, proposée par le directeur.

046 - CÉ
20190527-05

Présentation du voyage culturel 2021 par M. Ménard *Irlande & Écosse*.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par monsieur Pierre Ménard, directeur;

CONSIDÉRANT que la proposition de monsieur Pierre Ménard, directeur, a été élaborée avec la participation des membres du personnel conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT que le Conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1er par. de la Loi sur l'instruction publique (LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au Conseil d'établissement de l'école Mont-Bleu le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de René Laprise, et appuyée par Stéphane Hubert, il est résolu à 20h47 à l'UNANIMITÉ;

d'approuver l'ajout d'un voyage culturel à la programmation proposée par monsieur Pierre Ménard, directeur;

d'approuver la sollicitation de dons afin de diminuer les coûts de cette activité;

d'adopter que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant au Voyage culturel, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés inscrits sur le document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

7 d) Calendrier des prochaines rencontres du Conseil

046 - CÉ
20190527-06

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ménard, directeur a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

CONSIDÉRANT que cette proposition d'ajouts au calendrier de travail tient compte des rencontres et comités de travail du conseil des commissaires permettant ainsi à ces derniers de venir nous rencontrer;

CONSIDÉRANT que cette proposition d'ajout au calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

CONSIDÉRANT que ce calendrier comprend que les séances ordinaires publiques;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Josée Robert et appuyé par Chantale Lamoureux il est résolu à 20h50 à l'**UNANIMITÉ** ;

D'ADOPTER pour les travaux de notre conseil d'établissement, l'ajout des dates suivantes (11 juin et 26 août 2019) au calendrier de travail 2018-2019, tel que proposé par monsieur Pierre Ménard, directeur, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

7 e) Suivi sondage des sondages

046 - CÉ
20190527-07

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT le taux d'insatisfaction élevé parmi les élèves face à la cafétéria d'Asticou, les nombreuses plaintes reçues, le manque d'option pour les élèves ayant des allergies alimentaires, l'insuffisance du nombre de repas;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Diego Saravia et appuyé par Chantale Lamoureux il est résolu à l'**UNANIMITÉ** à 21h20:

DE SOULIGNER PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT L'IMPORTANCE DE LA NÉGOCIATION RELATIVE À LA CAFÉTÉRIA.

8

Les rapports et mots des représentants

8 a) Mot du président

Aucun mot du président.

8 b) Mot de la représentante des élèves

M. Diego indique qu'il parlera au point 9.

8 c) Mot de la représentante au comité EHDAA

Une nouvelle politique a été déposée. Une formation a été offerte pour distinguer le stress et l'anxiété.

8 d) Mot du représentant au comité de parents

Madame Lamoureux (Intérim) Le comité parent a soumis des commentaires aux niveaux des travaux triennaux sur les bâtiments. La présidente a aussi soumis son rapport de fin de mandat. 80 personnes des différents CÉ ont participé aux formations en ligne et cela représente un gros plus pour l'accessibilité.

8 e) Mot des représentantes de la communauté

La reconstruction semble profiter à des compagnies qui feront grimper le prix des loyers et créera une grosse problématique au niveau du logement pour les familles défavorisées. Pour les ados, nous allons avoir une autre ligue communautaire de soccer. Plusieurs activités auront lieu pendant l'été, des activités culinaires, magasins partages, etc. Certaines de ses activités visent les jeunes du primaire, mais si des besoins se font sentir au niveau des adolescents, nous sommes ouverts à modifier nos activités pour leur permettre l'accès.

8 f) Rapport du directeur

Je tiens à souligner la tenue du spectacle de la concentration des arts et du travail accompli par les deux enseignantes responsables ainsi que la mobilisation du personnel pour les appuyer. Il y aura aussi une activité ce vendredi avec de la musique et de la nourriture pour permettre aux jeunes de célébrer l'appartenance à Mont-Bleu. Pour les activités de fin d'année, les frais sont venus mettre un frein à ces activités et le coût des déplacements est trop élevé pour ce genre de sortie. Nous saurons mercredi qui occupera le poste qu'occupait Mme Chatillon pour l'intérim de M. Carrière qui a été nommé officiellement au primaire.

9- Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle

10-

Levée de la séance

046 - CÉ
20190527-8

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Chantale Lamoureux et appuqué par Monsieur Martin Beauchamp

DE LEVER la séance ordinaire à 21h22.

Adopté le

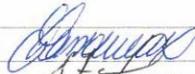
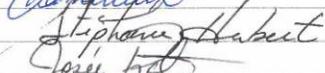
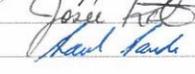
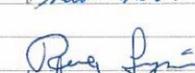
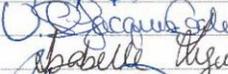
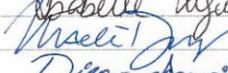
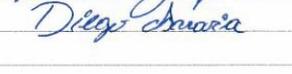
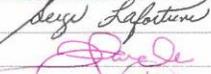
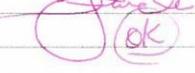
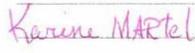
Monsieur Raul Paredes, président

Monsieur Pierre Ménard, directeur

Date

ANNEXE I

FEUILLE DE PRÉSENCE 2018-2019 Conseil d'établissement du lundi, 27 mai 2019

NOM	STATUT	SIGNATURE
DESJARDINS, Josée	parent	
LAMOUREUX, Chantale	parent	
HUBERT, Stéphane	parent	
ROBERT, Josée	parent	
PAREDES, Raul	parent	
VANDENGERGHE-D., Audrey	parent	
LAPRISE, René	parent	
BEAUCHAMP, Martin	enseignant	
ROUTHIER-T., Charles	enseignante	
ST-JACQUES GALE, Vanessa	enseignante	
LEGAULT, Isabelle	enseignante	
DUGUAY, Marc-André	enseignant	
MENDIETA S., Diego De Jesus	élève	
SAHA, Boyaka Hannah Georgette	élève	
DESROSIERS, Monia	soutien	
DE LA CHEVROTIÈRE, Sylvie	professionnel	
LAROCQUE, Rachel	membre de la communauté	
VACANT	membre de la communauté	
MÉNARD, Pierre		
INVITES		
NAULT, Marthe	Commissaire	
COUTURE Gilbert	Commissaire	
LAFORTUNE, Serge	Commissaire	
LARCHER, Michelle	Direction-adjointe	
Karine MARTEL		
AUTRES PERSONNES PRESENTES :		
	Secrétaire	